

RAPPORT N° 95/6-35
au Conseil Municipal

OBJET

C.R.A.C. 1994 DE LA Z.A.C. BOIS-ROUGE

Le dossier de réalisation de la Z.A.C. Bois-Rouge a été approuvé par Délibération du Conseil Municipal du 20 novembre 1993.

Le programme de l'opération se décrit comme suit :

- 31 lots libres livrés,
- 165 L.L.S. collectifs à livrer en 1996,
- 30 L.L.S. individuels à réaliser,
- 140 m² de commerces à livrer en 1996,
- une réserve foncière pour équipements.

La S.E.M.A.D.E.R. nous présente le Compte Rendu Annuel au Concédant 1994, comprenant :

- le bilan comptable au 31 décembre 1994,
- le plan de financement prévisionnel réactualisé.

Le bilan financier prévisionnel s'établit comme suit :

INTITULES	C.R.A.C. 1994	PREVISIONS		
		1994 et -	1995	1996 et +
Etudes générales	657 000	401 000	256 000	
Acquisitions foncières	477 000	477 000		
Participations et taxes				
Aménagement des sols	8 287 000	2 835 000	692 000	4 760 000
Frais généraux	1 580 000	771 000	334 000	406 000
Frais financiers	311 000	157 000	6 000	148 000
Autres dépenses	473 000	8 000		465 000
Total DEPENSES	11 708 000	4 649 000	1 288 000	5 779 000
Cession charges foncières	10 208 000	2 483 000	4 161 000	3 564 000
Participations et subventions	1 500 000			1 500 000
Autres recettes				
Total RECETTES	11 708 000	2 483 000	4 161 000	5 064 000
dont participation Mairie	1 500 000			1 500 000

RAPPORT N° 95/6-35

Les dépenses totales prévisionnelles se montent à 11 708 000 F au lieu de 13 307 000 F dans le bilan 1993 pour des recettes identiques. Les travaux restent identiques mais moins onéreux que prévus au bilan précédent. Les dépenses réalisées s'élèvent au 31 décembre 1994 à 3 904 000 F.

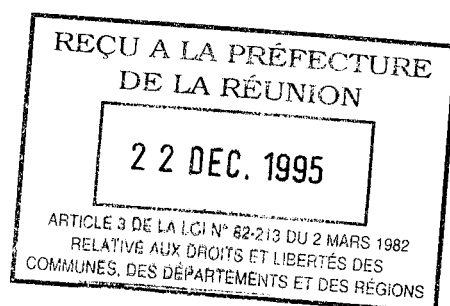
La participation de la Commune est maintenue à 1 500 000 F.

Je vous demande d'approuver le C.R.A.C. 1994 de la Z.A.C. Bois-Rouge.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 95/6-35
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 15 décembre 1995

OBJET

C.R.A.C. 1994 DE LA Z.A.C. BOIS-ROUGE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 95/6-35 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions, Aménagement et Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve le Compte Rendu Annuel au Concédant 1994 de la Z.A.C Bois-Rouge.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 21 DEC. 1995



LE MAIRE
Michel TAMAYA

